



Le 8 septembre 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nexans dûment convoqué le 2 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JEANTE, Maire.

**Présents** : Kristy CAMMAERTS, Isabelle FRANZ, Christine GUTIERREZ, Stéphanie VALLEJO-PASQUET,

Jean-François JEANTE, Jean-Marie LEFEBVRE, Pascal CASERIS, Roger PERAUD, Julien BARRUTAUD, Serge CAMUS, Daniel COTS, Jimmy GREIL, Pascal MOHEN.

**Absents excusés** :

Marylène DUSSUTOUR procuration à M. LEFEBVRE,

Jean-Louis VIARGUES procuration à M. COTS.

Secrétaire de séance : Julien BARRUTAUD

### **Délibération n° 2020-35**

#### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCE TELECOM POUR 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

#### **REDEVANCE 2020**

Désignation	Prix unitaire	Quantité sur la commune	Total
Par kilomètre et par artère souterrain	41.65 €	5.35 km	222.83 €
Par kilomètre et artère en aérien	55.54 €	20.483 km	1 137.62€
<b>TOTAL</b>			<b>1 360.45 €</b>

### **Délibération n° 2020-36**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES CNAS**

Le Maire rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...). Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Désigne

- M. Jean-François JEANTE comme délégué représentant des élus,
- M<sup>me</sup> Natacha MURAT-GEVRIN comme déléguée représentante des agents,

Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

## Délibération n° 2020-37

### VENTE DU FOURNEAU DU FOYER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire de vendre à la commune de Conne de Labarde le fourneau du foyer municipal pour la somme de 300 €.

Ce matériel est référencé à l'inventaire de la commune sous le numéro 108, acheté le 08/01/1998 pour la somme de 23 432.58 francs soit 3 572.27 € et imputé à l'article budgétaire 2188.

## Décision modificative n° 2020-02

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisants,  
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Virements de crédits**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Virement à la section d'investissement	023	10 000,00		
Autres matières et fournitures			6068	900,00
Rémunération du personnel titulaire			6411	4 000,00
Indemnités			6531	1 500,00
Cotisations de sécurité sociale - part patronale			6534	2 500,00
Autres			6688	800,00
Autres charges exceptionnelles			678	300,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>75 000,00</b>		
Emprunts en euros	1641	75 000,00		
<b>OP : OPERT° EQUIPEMENT NON INDIVIDUAL</b>				<b>65 000,00</b>
Bâtiments et installations			2041582	9 714,83
Autres bâtiments publics			21318	6 119,59
Matériel de transport			2182	1 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188	2 000,00
Immo. corporelles en cours - Constructions			23131	46 165,58
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>75 000,00</b>		<b>65 000,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>10 000,00</b>		
Virement de la section de fonctionnement	021	10 000,00		
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>10 000,00</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du .../... et de la publication en date du .../.../...

A SAINT-NEXANS, le 08/09/2020  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



### **Divers :**

- Présentation du futur Centre évènementiel de Bergerac
- Compte-rendu des différentes réunions auxquelles ont assisté les élus : réunion du CIAS, du syndicat d'eau, réunion des enseignants
- Présentation du projet Terra Aventura.  
Parcours de 1 à 4 km, 25 000 équipes existantes, Beaumont et Lalinde participent déjà.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.